

PROCÈS VERBAL
CONSEIL SYNDICAL
PETR DU PAYS DU SUNDGAU
Mercredi 10 décembre 2025 à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 23

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Eric BRINGEL, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Jean-Luc LAMERE, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Paul MUMBACH, Monsieur Denis NASS, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Pascal SOMMERHALTER, Monsieur Fabien ULMANN, Monsieur Antoine WAECHTER, Monsieur Jean-Michel ZINCK.

Communauté de Communes Sundgau

Madame Fabienne BAMOND, Monsieur Joseph BERBETT, Monsieur Michel DESSERICH, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur Fabien ITTY, Madame Régine RENTZ, Monsieur SCHOENIG Fabien, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, Monsieur Aurélio TOLOSA.

Membres excusés : 13

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Guy BACH, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Madame Béatrice GREDER, Monsieur Franck GRANDGIRARD.

Communauté de Communes du Sundgau

Madame Doris BRUGGER, Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Christian LERDUNG, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Christian SUTTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Invités permanents présents : 1

M. Stéphane STALLINI

Invités permanents excusés : 5

Mme Sabine DREXLER, M. Didier LEMAIRE, M. Laurent WENDLINGER, Monsieur Gérard LANDEMAINE et Monsieur Sébastien STOESSEL.

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Madame Mélisande CHABANEL, Monsieur Forian JUD, Monsieur Sébastien KERN, Madame Clara KUTTLER et Monsieur David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h35.

Il remercie les délégués présents pour ce Conseil Syndical du Pays du Sundgau, ainsi que la Presse présente à cette séance.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération afin de valider les modifications de la convention de location des vélos à assistance électrique du Pays du Sundgau.
L'assemblée valide cette proposition. Le point est ajouté à l'Ordre du jour.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour, intégrant la délibération ajoutée, à la suite de l'approbation générale des membres du conseil :

- I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 05 novembre 2025**
- II. Schéma de Cohérence Territoriale**
 1. *Analyse des offres reçues pour réaliser les études environnementales du SCoT.*
 2. **Délibération** – *Choix du Bureau d'étude pour réaliser les études environnementales du SCoT.*
 3. *Retour sur la rencontre SRADDET avec La Maison de Région de Mulhouse.*
- III. Projet Alimentaire Territorial**
 1. *Discussion sur la démarche de valorisation des viandes élevées à l'herbe en sud alsace : valeurs, objectifs et partenaires.*
 2. *Bilan sur le forum professionnel de l'alimentation 8 mois après : les pistes de partenariats ont-elles abouti ?*
 3. *Bilan des Journées d'Octobre 2025 : retour des participants*
- IV. Autorisation du Droit des Sols et mission de récolement : Bilan de l'année 2025**
- V. Covoit' GO**
 1. *Bilan de l'utilisation pour 2025.*
 2. *Perspectives 2026 et moyen-terme.*
 3. **Délibération** – *Validation de la convention et du budget prévisionnel*
- VI. VI. Modification de la convention vélo à assistance électrique**
 1. **Délibération** – *Validation des modifications de la convention*

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 05 novembre 2025

Le Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 04 décembre 2025.

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025.

II. Schéma de Cohérence Territoriale

1. Analyse des offres reçues pour réaliser les études environnementales du SCoT

Le Président donne la parole à Madame Marie-Cécile LEY afin de présenter l'analyse des offres des bureaux d'études.

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le Pays du Sundgau a sollicité l'AFUT pour l'accompagnement à la préparation de la prise de décision, à l'exception du volet environnemental, domaine pour lequel l'AFUT n'est pas compétente. C'est dans ce cadre que sont présentés les bureaux d'études ayant répondu au marché.

Madame Marie-Cécile LEY souligne la qualité du travail réalisé par l'équipe du Pays du Sundgau, et félicite tout particulièrement Madame Clara KUTTLER et Monsieur Florian JUD pour la pertinence et la rigueur de l'analyse des offres, fondée notamment sur des analyses croisées et un travail approfondi.

Rappel :

21 mai 2024 : Prescription de l'élaboration du SCoT du Sundgau par le Conseil Syndical.

8 avril 2025 : Choix de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud-Alsace comme Assistance à Maîtrise d'Œuvre pour procéder à l'élaboration du SCoT du Sundgau.

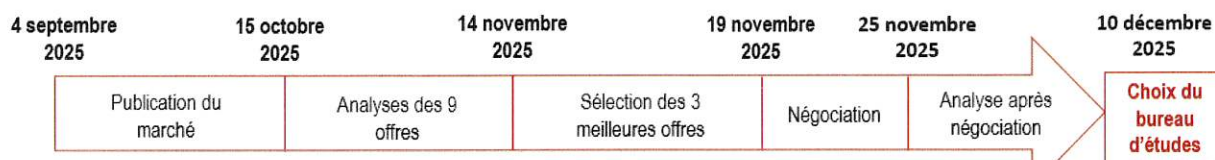
Calendrier de phasage :

Année 2025	Réalisation du diagnostic du territoire
Année 2026	Finalisation du diagnostic Réalisation du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) Début de réalisation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)
Année 2027	Finalisation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) Réalisation du DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) Début de réalisation des annexes
Année 2028	Finalisation des annexes Préparation des documents pour arrêt du SCoT
Année 2029	Approbation du SCoT

L'AFUT traite les sujets suivants : foncier, démographie, économie/emploi, habitat, mobilité

Les sujets liés à l'environnement seront étudiés par le **Bureau d'Études Environnement** recruté dans le cadre du marché public mis en ligne par le Pays du Sundgau.

Mise en ligne du marché du **4 septembre au 15 octobre 2025**.



9 offres :

- Médiaterre – Marseille
- Ekoliance – Dijon
- Soler IDE - Toulouse
- E.A.U – Paris
- Citadia – Paris
- BL évolution – Paris
- Actierra – Paris
- Biotope – Schiltigheim
- Noocarb - Lyon

- Médiaterre – Marseille
- Soler IDE - Toulouse
- Citadia – Paris

Dans le cadre de l'analyse de ce marché, le PETR a réalisé une grille d'analyse composée de différents critères pour permettre une évaluation des offres.

Cette grille d'analyse est composée des critères suivants :

- Pertinence de l'offre (40%)
- Qualité et compétences de l'agence et de l'équipe (20%)
- Prix de l'offre (40%)

Après analyse des 9 offres suivant le tableau précédent, nous en avons présélectionné 3 :

- ✓ CITADIA
- ✓ SOLER IDE
- ✓ MEDIATERRE

Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission					
Clarté de l'offre adressée					
Pertinence et détails de la méthode proposée					
Plus-value de la proposition					
Somme des 4 notes x 0,4					
Total					
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants					
Domaines de compétences					
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total					
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
Total					
Moyenne totale					

Madame Marie-Cécile LEY propose d'entrer dans le détail de l'analyse des offres des trois bureaux d'études retenus par le Pays du Sundgau :



CITADIA - Avant échange et négociation :

Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission				4	
Clarté de l'offre adressée				4,5	
Pertinence et détails de la méthode proposée				4,5	
Plus-value de la proposition				4,25	
Somme des 4 notes x 0,4					
Total					
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants				4	
Domaines de compétences				4,25	
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total					
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
[(36900/71775) * 20] * 0,4					
Total					
Moyenne totale					

PRIX : 71 775 € TTC

Points faibles relevés :

- Calendrier : SCoT approuvé pour fin 2029 (au lieu de mai 2029 comme demandé).
- Aucune évocation du Schéma Régional des Carrières.
- SCoT valant PCAET évoqué (non demandé).
- Volet patrimoine architectural et paysager redondant avec la prestation de l'AFUT.

Points fort principaux : Le bureau d'étude propose un travail d'ensemble sur les trames vertes et bleues. Pas seulement une reprise des documents existant mais une analyse globale du projet sur les continuités écologiques.

Citadia travaille également sur M2A et sur la Trame Verte et Bleu du Rhône au Rhin.

Citadia propose un travail de proportionnalité selon le niveau d'enjeu et les besoins du territoire (capitaliser, compléter, approfondir différentes thématiques comme l'eau, les risques, le foncier..).

Le BE rédigera les parties relevant du Projet d'Aménagement Stratégique et du Document d'Orientation et d'Objectifs. Ensemble des réunions proposées en présentiel.

CITADIA - Après échange et négociation :

PRIX : 62 610€ TTC (- 9 165€)

Réponses aux points faibles précédemment relevés :

- Calendrier : Le BE peut s'adapter à notre calendrier et propose un SCoT approuvé pour mi 2029.
- Le BE propose une prise en compte du Schéma Régional des Carrières aussi bien sur l'aspect réglementaire que sur sa prise en compte dans un ensemble de thématique (économie, transports, ressources minérales, utilisation de l'énergie..)
- SCoT valant PCAET supprimé (Faute de frappe).
- Volet patrimoine architectural complémentaire avec l'AFUT car prise en compte de ce volet sur l'axe environnementale.

Après échange et négociation, le bureau d'étude a répondu à l'ensemble des questions portant sur leur offre, de manière qualitative.

CITADIA					
Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission				4,5	
Clarté de l'offre adressée				4,5	
Pertinence et détails de la méthode proposée					5
Plus-value de la proposition				4,5	
Somme des 4 notes x 0,4					
Total	7,4				
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants				4	
Domaines de compétences				4,25	
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total	3,3				
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
	[(40 050 / 62 610) * 20] * 0,4				
Total	5,1				
Moyenne totale	15,8				

Le BE ne propose pas uniquement une prise en compte des documents existants mais de travailler sur l'ensemble des thématiques de façon circonstanciées. De plus, le BE propose de travailler sur les mesures ERC en croisant l'ensemble des orientations et des projets en cours. La complémentarité avec l'AFUT est reprécisée par le BE, notamment sur le patrimoine naturel. Le BE propose différentes pistes pour la prise en compte du SRC, pas uniquement sur la réglementation mais sur la question du métabolisme urbain, des ressources et des impacts.

MEDIATERRE - Avant échange et négociation :



MEDIATERRE					
Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission			3		
Clarté de l'offre adressée			3		
Pertinence et détails de la méthode proposée			3,5		
Plus-value de la proposition		2			
Somme des 4 notes x 0,4					
Total	4,6				
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants			3,25		
Domaines de compétences		2,75			
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total	2,4				
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
	[(36900/76080)*20]*0,4				
Total	3,88				
Moyenne totale	10,88				

64 080 € TTC + 12 000€ TTC d'option

PRIX : 76 080€ TTC

Points faibles relevés :

- Calendrier : SCoT approuvé pour fin 2029 (au lieu de mai 2029 comme demandé).
- SCoT valant PCAET évoqué (non demandé).
- Intégration du travail de complétude trame verte et bleu **mais en option**.
- Schéma Régional des Carrières peu détaillé.
- Pas de rédaction du PAS, uniquement une note contributive avec une analyse des incidences des orientations.
- Réunions PPA / DREAL en distanciel.
- 5 réunions en présentiel.

Points fort principaux : Le bureau d'études propose un travail de recollement des études trame verte et bleue des 2 communautés de communes, plus la réalisation d'une étude complémentaire pour les trames turquoise, brune et noire (option à 12 000€ TTC). Médiaterre propose un travail d'analyse des incidences selon une méthode de scoring pertinente avec une triple entrée intéressante (temporalité, durabilité et niveau des impacts).

MEDIATERRE - Après échange et négociation :

PRIX : 59 960 € TTC (- 16 120€)

Réponses aux points faibles précédemment relevés :

- Calendrier : Le BE peut s'adapter à notre calendrier et propose un SCoT approuvé pour mai 2029.
- SCoT valant PCAET supprimé (faute de frappe).
- Le BE propose d'intégrer le Schéma des Carrières.
- Mesures ERC basées uniquement sur les orientations du projet de SCoT.
- Le BE ne réalisera la rédaction de la partie environnementale du PAS et du DOO.
- Modification des formats des réunions pour avoir les réunions PPA et DREAL en présentiel.
- 7 réunions en présentiel

MEDIATERRE					
Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission			3,5		
Clarté de l'offre adressée			3,5		
Pertinence et détails de la méthode proposée				4	
Plus-value de la proposition			3		
Somme des 4 notes x 0,4					
Total			5,6		
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants			3,25		
Domaines de compétences			3,5		
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total			2,7		
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
	[(40 050 / 59 960) * 20] * 0,4				
Total			5,3		
Moyenne totale			13,6		

Après échange et négociation, le bureau d'étude a répondu à l'ensemble des questions portant sur leur offre, de manière qualitative. La complétude de la trame verte et bleue est cette fois comprise dans le prix final. Le BE propose d'intégrer le Schéma Régional des Carrières, pas uniquement sur l'axe réglementaire mais de développer une stratégie pour favoriser la renaturation des pans de carrières qui ne sont plus exploités.

Les mesures ERC seront dorénavant prévues selon la réalité du territoire en croisant les projets existants ou en cours de développement et les orientations futures. Le point négatif est qu'il a fallu une visio pour que le BE puisse répondre à nos demandes et puisse expliquer le travail qu'il réalisera.

SOLER IDE - Avant échange et négociation :



SOLER IDE					
Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission		2,5			
Clarté de l'offre adressée			3,5		
Pertinence et détails de la méthode proposée			3		
Plus-value de la proposition	1,5				
Somme des 4 notes x 0,4					
Total			4,2		
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants				4,25	
Domaines de compétences			3,75		
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total			3,2		
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
	[(36900/36900) * 20] * 0,4				
Total			8		
Moyenne totale			15,4		

PRIX : 36 900 € TTC

Points faibles relevés :

- Offre notée sur "révision de SCoT" et non élaboration.
- Aucune réunion prévue en présentiel ni visite de terrain avant la réunion de présentation de l'EIE finalisé.
- Evocation d'un chapitre paysage patrimoine (or réalisé par l'AFUT).
- Pas d'évocation du Schéma Régional des Carrières.
- Pas de rédaction de la partie environnementale du PAS et du DOO.
- Simple assistance à la rédaction de la réponse aux PPA.
- Uniquement 3 réunions en présentiel
- 45 jours de travail prévus pour la démarche, nombre insuffisant au regard des enjeux et de la surface du territoire (moitié moins que les autres offres).

Points fort principaux : Le BE a de nombreuses références en planification (y compris dans le Bas-Rhin), ainsi que de nombreuses compétences et qualifications (OPQIBI). Le BE va prendre en compte les études trame verte et bleue des communautés de communes. Pour permettre l'utilisation des données cartographiques par le PETR, le BE fournira les données cartographiques en format SHP.

SOLER IDE - Après échange et négociation :

PRIX : 40 050 € TTC (+ 3 150 €)

Réponses aux points faibles précédemment relevés :

- Une visite de terrain est prévue pour l'État initial de l'Environnement, mais pas indiqué dans l'offre.
- Traitement du chapitre paysage et patrimoine via une approche milieux naturels.
- Intégration du Schéma Régional des Carrières sur l'aspect réglementaire
- Rédaction d'une note d'aide à la décision pour le PAS et DOO.
- Rédaction d'un mémoire réponse à l'avis de la MRAE.
- Éléments de réponses au PETR pour les autres avis PPA.
- 4 réunions en présentiel (soit une de plus)
- Seulement 47,5 jours de travail. (soit 2,5 jours de plus que l'offre initial).

SOLER IDE					
Critères techniques de l'offre (60%)					
	Très insuffisant 1	Insuffisant 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5
Pertinence de l'offre (40%)					
Compréhension de la mission			3		
Clarté de l'offre adressée			3,5		
Pertinence et détails de la méthode proposée			3,5		
Plus-value de la proposition		2			
Somme des 4 notes x 0,4					
Total			4,8		
Qualité et compétences de l'équipe mobilisée (20%)					
Nombre d'intervenants				4,25	
Domaines de compétences			3,75		
Somme des 2 notes x 2 x 0,2					
Total			3,2		
Prix de l'offre (40%)					
Prix en € TTC	[(Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre étudiée) x 20] x 0,4				
Total	[(40 050 / 40 050) * 20] * 0,4				
	8				
Moyenne totale	16				

Après échange et négociation, le bureau d'étude a répondu à l'ensemble des questions portant sur leur offre. En revanche, le nombre de jours de travail reste insuffisant étant donné la spécificité du territoire. Par ailleurs, le BE ne répond pas à la demande du PETR concernant la rédaction des parties environnementales du PAS et DOO. Le BE propose seulement une réunion en présentiel de plus que leur offre initiale. Le Schéma Régional des Carrières sera réalisé dans un premier temps sur l'axe réglementaire sans stratégie d'adaptation et de développement des activités.

Le classement des offres a été réalisé selon les différents critères précédemment exposés, dont le prix en TTC. **Etant donné qu'un bureau d'étude propose 2 fois moins de jours de travail effectif, un deuxième classement a été réalisé selon le prix journalier et non le total TTC, afin de comparer les offres sur la même base de référence.**

Notation avant échanges et négociation (prix TTC)

	Bureau d'études	Prix	Notes
1	Soler IDE	36 900 €	15,4
2	Citadia	71 775 €	14,3
3	Médiaterre	76 080 €	10,88

Notation après échanges et négociation (prix TTC)

	Bureau d'études	Prix	Notes
1	Soler IDE	40 050 €	16
2	Citadia	62 610 €	15,8
3	Médiaterre	59 960 €	13,6

Notation avant échanges et négociation (prix journalier)

	Bureau d'études	Prix	Notes
1	Citadia	854 € / jour	16,7
2	Soler IDE	820 € / jour	14,8
3	Médiaterre	761 € / jour	15

Notation après échanges et négociation (prix journalier)

	Bureau d'études	Prix	Notes
1	Citadia	840 € / jour	16,8
2	Médiaterre	638 € / jour	16,3
3	Soler IDE	843 € / jour	14,05

Choix du bureau d'études qui accompagnera le Pays du Sundgau sur la partie environnement du SCoT :

Compte tenu du classement des offres ainsi que des atouts et faiblesses de chaque bureau d'étude, le Bureau propose de choisir **CITADIA comme bureau d'étude qui aura la charge de réaliser la partie environnement du SCoT.**

Madame Marie-Cécile LEY donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Antoine WAECHTER rappelle que le territoire a déjà connu l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Il exprime des réserves quant au fait que le bureau d'études ne soit pas implanté sur le territoire, estimant qu'une évaluation environnementale de qualité nécessite une connaissance approfondie du territoire, impliquant notamment une présence dans l'ensemble des communes concernées par le SCoT. Il souligne l'importance de valoriser les travaux antérieurs et de ne pas écarter les documents déjà produits, en particulier le premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, qui comportait une étude paysagère jugée de grande qualité et réalisée par des acteurs locaux. Il regrette que la reprise de documents d'urbanisme conduise systématiquement à recommencer les travaux depuis le début, ce qu'il considère comme une perte de ressources. De plus, il propose la mise en place d'une équipe restreinte chargée d'assurer un suivi et un encadrement tout au long de l'élaboration du SCoT.

Enfin, Monsieur Antoine WAECHTER rappelle que la prise en compte des enjeux environnementaux est essentielle, les documents d'urbanisme pouvant être rejetés par l'autorité environnementale lorsqu'ils présentent des insuffisances sur ce point.

Madame Marie-Cécile LEY précise que les équipes ont porté une attention particulière au choix du partenaire chargé de l'étude. Le Pays du Sundgau souhaite en effet retenir un bureau d'études en mesure d'apporter une réelle plus-value. Elle indique qu'il est évident que les productions antérieures doivent utilement alimenter la réflexion actuelle.

Elle prend, par ailleurs, acte de la demande formulée par Monsieur Antoine WAECHTER et propose à l'assemblée de réfléchir à la mise en place d'un groupe d'élus volontaires afin d'accompagner l'élaboration du SCoT.

Toutefois, elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait que l'équipe du Pays du Sundgau est composée d'agents particulièrement compétents, à savoir Madame Clara KUTTLER, Monsieur Florian JUD et Monsieur David RIGOULOT, lesquels disposent des capacités nécessaires pour analyser les documents produits et solliciter des analyses approfondies et pertinentes.

Enfin, Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le bureau d'études CITADIA a déjà travaillé avec la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), et qu'il dispose ainsi d'une connaissance préalable du contexte territorial et des accès au territoire du Sundgau.

Monsieur David RIGOULOT indique que le bureau d'études CITADIA adopte une approche particulièrement dynamique, consistant à évaluer les impacts du projet de SCoT, ainsi que des orientations économiques et urbaines du territoire, sur l'environnement. Il précise qu'à l'inverse, l'un des autres candidats proposait une approche davantage centrée sur une déclinaison réglementaire.

Monsieur Antoine WAECHTER rappelle que les exigences actuelles portent notamment sur l'évaluation des impacts climatiques, impliquant l'analyse des choix d'aménagement au regard de leurs effets sur l'environnement, en particulier en matière de séquestration et de déstockage du carbone.

Madame Marie-Cécile LEY attire l'attention de l'assemblée sur l'aspect financier du projet. Elle précise que le coût de l'AFUT s'élève à 316 500 € TTC, auquel s'ajoute le montant du bureau d'études, soit 62 610 €, permettant ainsi de respecter l'enveloppe budgétaire globale de 400 000 € TTC validée pour l'élaboration du SCoT.

2. **Délibération** – **Choix du Bureau d'étude pour réaliser les études environnementales du SCoT.**

Au regard de l'analyse des offres, du classement établi ainsi que des atouts et des faiblesses présentés par chacun des bureaux d'études candidats, le Président propose de retenir le bureau d'études CITADIA pour assurer la réalisation de la partie environnementale du SCoT du Pays du Sundgau.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le choix du bureau d'étude ;
- **D'approuver** les modalités d'accompagnement du Bureau d'études ;
- **D'approuver** que le Pays du Sundgau contribue financièrement à cette opération à hauteur de **62 610 € sur 5 ans** ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération ;
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

3. **Retour sur la rencontre SRADDET avec La Maison de Région de Mulhouse.**

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau est la structure porteuse du SCoT et qu'à ce titre, la Région a sollicité son avis dans le cadre de la nouvelle élaboration du SRADDET. Le projet présenté n'ayant pas été jugé satisfaisant, le Pays du Sundgau, accompagné des Présidents des Communautés de communes, a émis un avis défavorable sur ce projet de SRADDET.

Il est précisé que ce projet prévoyait une réduction significative des surfaces disponibles pour le développement du territoire du Sundgau, ce qui était susceptible de contraindre fortement les perspectives d'aménagement et de développement du territoire.

La Président revient donc sur la dernière rencontre avec la Région Grand Est qui s'est tenue le vendredi 05 décembre 2025. Ce moment d'échange sur la prise en compte de l'avis du Pays du Sundgau sur le SRADDET a pu aboutir à l'évolution de ce dernier.

L'enveloppe foncière consacrée au Sundgau est de 150 ha.



Le Président présente les éléments pris en compte pour justifier l'évolution du nombre d'hectares alloués au territoire du Sundgau par la Région Grand Est :

- Tout d'abord, le Président indique qu'une enveloppe de **108 hectares** est attribuée, correspondant à un hectare par commune, le territoire du Sundgau comptant 108 communes.
- Il précise également qu'une garantie de **9 hectares** correspond aux surfaces non consommées initialement allouées aux SCoT arrêtés ou approuvés avant l'arrêt du SRADDET. Ces surfaces ont été redistribuées à l'échelle régionale entre les SCoT encore en procédure.

- Par ailleurs, le territoire du Sundgau est reconnu comme un « territoire sous influence exogène », au regard des critères suivants : solde migratoire positif et flux domicile-travail vers l'extérieur de la Région supérieurs à 25 %. À ce titre, une majoration de **8 hectares** est prise en compte.
- Enfin, une tolérance maximale de 20 % peut être mobilisée (**25 hectares**), sous réserve de justification des besoins du territoire. Cette justification s'appuie sur le projet de territoire établi par le Pays du Sundgau, lequel projette les besoins futurs du Sundgau.

Le Président précise que les deux Projets d'Envergure Régionale du territoire, à savoir la ZAC de Carspach et la liaison Altkirch–Burnhaupt–Mulhouse, sont exclus de l'enveloppe foncière du SCoT du Sundgau et sont inscrits dans l'enveloppe spécifique « Projets d'Envergure Régionale »

Le Président précise que ces éléments feront l'objet d'un vote lors de la séance de la Région prévue le vendredi 19 décembre, afin qu'ils puissent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Monsieur WAECHTER rappelle que le SCoT a pour vocation d'optimiser l'utilisation du foncier, afin d'assurer la souveraineté alimentaire et de limiter la consommation des terrains agricoles.

Le Président répond à Monsieur WAECHTER en précisant qu'il a été clairement établi dès le départ que les objectifs premiers du SRADDET, notamment la réduction de la consommation foncière, étaient partagés. Il rappelle que le modèle traditionnel de développement des villages, basé sur la construction de lotissements, tend progressivement à disparaître. S'ils étaient en accord avec cet objectif, il était néanmoins nécessaire de définir des chiffres réalistes et compatibles avec les projets spécifiques du territoire.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, il a été envisagé avec les membres du Bureau de mettre en place un processus de formation des élus, comprenant des échanges et des alertes, afin de les sensibiliser aux enjeux liés à l'élaboration du SCoT, ainsi qu'aux documents de planification locaux tels que le PLUi et les PLU.

Monsieur Gilles FREMIOT, faisant suite à la remarque de Monsieur Antoine WAECHTER, précise que les 150 hectares accordés à ce jour au territoire du Sundgau représentent la moitié des 300 hectares consommés par le territoire au cours de la décennie précédente. Il souligne que cette allocation s'inscrit pleinement dans la trajectoire du « zéro artificialisation nette » des sols à l'horizon 2050, alors même que le Sundgau est le seul territoire de la Région Grand Est à connaître une croissance démographique.

Il rappelle qu'un minimum de foncier reste nécessaire pour poursuivre le développement des infrastructures publiques ou des logements. En effet, il évoque le phénomène de desserrement des ménages, qui implique une demande supplémentaire de logements même si la population globale restait stable.

Monsieur Gilles FREMIOT souligne que la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des terres agricoles, principale ressource économique du territoire, reste un objectif majeur. Il précise que, malgré l'attribution de nouveaux hectares, ceux-ci sont alloués de manière vertueuse et insiste sur la nécessité de mettre fin à toute artificialisation inutile des sols.

Le Président rappelle qu'il était nécessaire de garantir une forme d'équité entre les territoires ruraux et les territoires urbains. Il précise que la Région demandait au territoire du Sundgau un effort de réduction de 80 %, tandis que les territoires urbains se voyaient imposer un effort de seulement 10 %. Il indique qu'un équilibre a finalement été trouvé.

Monsieur Pascal SOMMERHALTER remercie le Pays du Sundgau pour le travail de négociation mené et pour l'obtention des 150 hectares. Il exprime toutefois des inquiétudes quant à la future répartition de cette enveloppe entre les communes. À titre d'exemple, il indique que sa commune, Mooslargue, dispose actuellement de 4 hectares de surfaces constructibles et souligne que, si les 150 hectares étaient répartis de manière uniforme entre les communes, cela ne représenterait qu'environ un hectare par commune.

Le Président termine en remerciant les Vice-Présidents du Pays du Sundgau, et en particulier Madame Marie-Cécile LEY, qui porte le projet du SCoT au sein du Pays du Sundgau. Il remercie également les deux Présidents des Communautés de communes, Monsieur Fabien ULMANN et Monsieur Gilles FREMIOT, pour leur soutien dans ce dossier.

Il adresse par ailleurs des remerciements particuliers à Monsieur Gilles FREMIOT pour son implication, également en tant que Conseiller régional, et pour la défense des intérêts du territoire du Sundgau.

Enfin, le Président souligne que le Président de la Région, Monsieur Franck LEROY, a pleinement pris la mesure de l'unité du territoire et de la détermination collective à défendre ce qui est considéré comme juste pour le Sundgau.

III. **Projet Alimentaire Territorial**

1. **Discussion sur la démarche de valorisation des viandes élevées à l'herbe en sud alsace : valeurs, objectifs et partenaires.**

Le Président donne la parole à Monsieur Denis NASS.

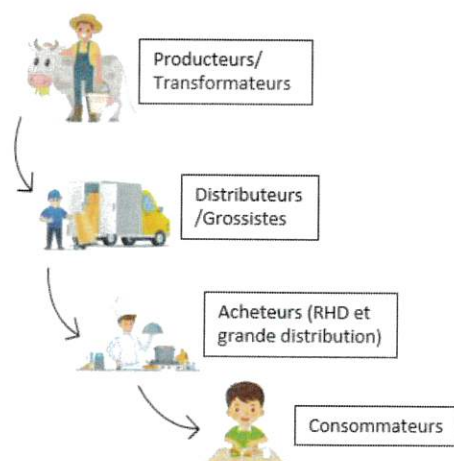
Objectifs :

- Améliorer la ressource en eau, augmenter les surfaces en herbe, maintenir l'élevage à l'herbe,
- Soutenir les filières agricoles locales et assurer le renouvellement de générations agricoles,
- Diversifier les débouchés auprès de la restauration collective et la grande distribution,
- Contribuer à améliorer la santé des habitants et favoriser l'accessibilité au plus grand nombre à une alimentation de qualité



Actions réalisées ou en cours :

- Demande de financement auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du Massif des Vosges (subventions accordés) et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM)/Région Grand Est (demande en cours)
- Création ou développement d'une démarche de qualité pour trouver des débouchés à la viande élevée à l'herbe du Sundgau/Sud Alsace : rencontres en cours auprès des distributeurs-grossistes.



Partenaires du projet :

Eleveurs Sundgau/Sud Alsace, négociant vif, abattoir de Cernay, producteurs d'eau potable (collectivités et syndicats des eaux), distributeurs-grossistes, restauration collective, grande distribution, les collectivités/institutions du territoire (CeA, Région GE, DRAAF, AERM, CAA, EPAGE Largue, CCS, CCSAL, M2A, SLA, PETR Thur Doller)

Liste des distributeurs-grossistes	Etapas d'avancement	Intérêt pour la démarche ?
Servidis	Echanges réalisés avec le PETR du Pays du Sundgau en novembre 2025, Echanges prévus avec abattoir début 2026	Oui
Frobeurest	Echanges réalisés avec le PETR du Pays du Sundgau en novembre 2025, Echanges prévus avec abattoir début 2026	Oui
Sysco	Echanges prévus avec le PETR du Pays du Sundgau janvier 2026	Oui
Passion Froid-Pomona GE	Echanges réalisés avec le PETR du Pays du Sundgau en septembre 2025, Echanges prévus avec abattoir début 2026	Oui
Pro à Pro	Contacté (attente de réponses)	
Transgourmet	Contacté (attente de réponses)	

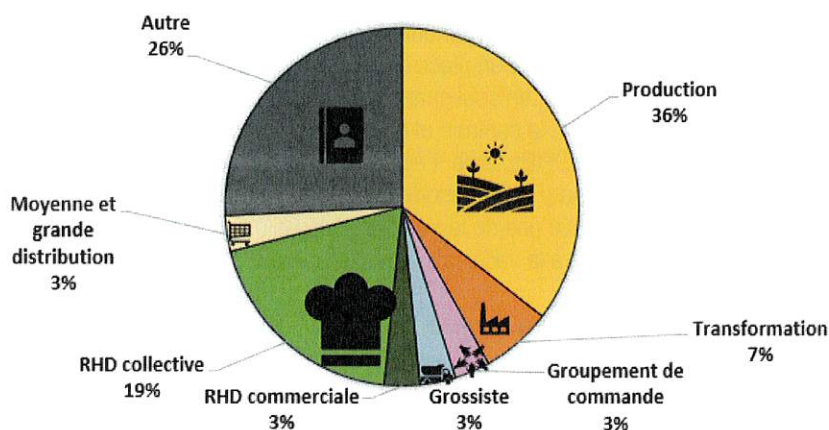
2. Bilan sur le forum professionnel de l'alimentation 8 mois après : les pistes de partenariats ont-elles abouti ?

Questionnaire de satisfaction envoyé en novembre 2025 à l'ensemble des exposants et des visiteurs

→ 31 réponses

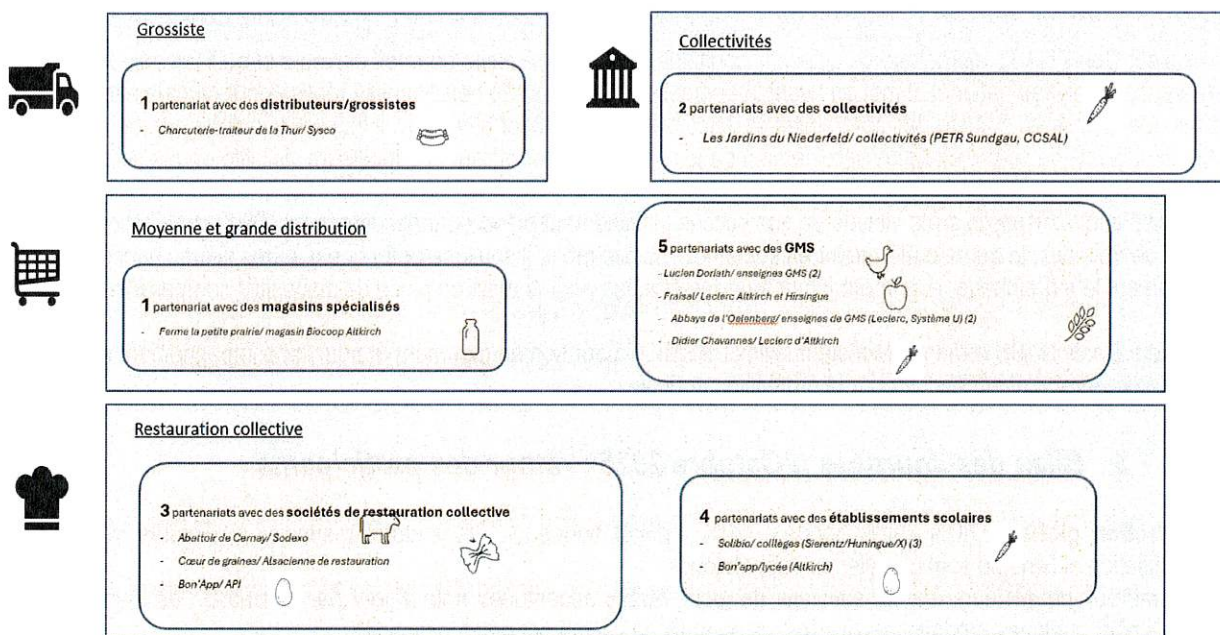
Dont :

- 14 exposants
- 17 visiteurs



- 87% des répondants ont établi des contacts lors du forum,
- Suite au forum, 74% des répondants ont eu des échanges avec les contacts établis,
- Suite au forum, 55% des répondants ont établi (ou sont en cours) des partenariats/ contrats professionnels dont 15% par des contrats formalisés et 38% par des partenariats informels basés sur la confiance,
- Parmi celles et ceux dont les pistes n'ont pas abouti, les freins identifiés sont : manque de temps, manque de structuration, ont déjà des fournisseurs/sont déjà engagés dans des marchés, cessation d'activité,
- 68% des répondants sont intéressés pour participer à une nouvelle édition, 32% ne savent pas encore.

+ de 16 partenariats créés ou en cours suite au forum



Monsieur Dominique SPRINGINGFIEL revient sur la réunion de la CDOA, qu'il qualifie de difficile. Il précise toutefois que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays du Sundgau n'était pas principalement en cause, les critiques ayant davantage porté sur le PAT de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Il indique que la profession agricole a exprimé des réserves sur la mise en place des PAT, considérant que ces dispositifs privilégieraient le développement de

l'agriculture biologique et de la vente directe. Il souligne néanmoins que ces orientations n'ont jamais été imposées ni débattues en ces termes sur le territoire du Sundgau, tout en reconnaissant que ces échanges traduisent un certain climat de tension au sein de la profession agricole.

Il précise intervenir à double titre, à la fois en tant qu'élu et ancien éleveur ayant exercé pendant 45 ans, et toujours impliqué dans l'exploitation de son fils. À ce titre, il affirme mesurer pleinement les réalités du terrain et rappelle l'engagement constant des Communautés de communes pour accompagner et soutenir les exploitants agricoles. Il évoque notamment la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), financés à hauteur de 90 % par l'Agence de l'eau, en soulignant également le rôle important joué par les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle, le suivi, le contrôle et la gestion administrative de ces dispositifs, malgré leur complexité. Monsieur SPRINGINGFIEL revient également sur la situation rencontrée en début d'année, lors de la menace de la fièvre catarrhale ovine (FCO), période durant laquelle les éleveurs ont hésité à vacciner leurs troupeaux. Il rappelle que, bien que cela ne relève pas de leurs compétences obligatoires, les Communautés de communes ont apporté un soutien financier et logistique à la vaccination des troupeaux.

Il insiste sur la nécessité du respect mutuel entre l'ensemble des acteurs et sur la reconnaissance du travail accompli par chacun.

Enfin, il déplore enfin les critiques formulées à l'encontre du Plan Ambition Éleveur porté par la Région. En tant qu'éleveur, il souligne qu'un plan d'une telle ampleur n'avait pas été déployé depuis plus de trente ans, tant pour le maintien de l'élevage que pour la promotion de l'élevage à l'herbe. Il rappelle que l'élevage joue un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau et que sa disparition dans le Sundgau mettrait en péril les équilibres environnementaux et les générations futures. Grâce à ce plan, les éleveurs ont pu investir dans du matériel, des bâtiments et des équipements de modernisation, notamment en matière de robotisation de la traite.

Monsieur Gilles FREMIOT revient sur le Plan Ambition Éleveur, lequel vise à accompagner les exploitations agricoles en s'adaptant à l'évolution de leurs besoins. Il souligne que ce dispositif rencontre un fort succès, comme en témoigne le nombre élevé de demandes enregistrées. Il précise que, compte tenu de cet engouement, il a été annoncé une évolution du taux de subvention, passant de 40 % à 30 %, décision qui a suscité de vives réactions de la part des éleveurs. Il considère toutefois que ces réactions démontrent l'utilité et l'attractivité du dispositif.

Il rappelle qu'après une longue période marquée par des prix du lait et de la viande insuffisants et par des conditions économiques difficiles, un rééquilibrage s'est opéré au sein de la profession agricole. Il souligne que, malgré la baisse du taux de subvention, le Plan Ambition Éleveur demeure particulièrement intéressant et pertinent pour les exploitants.

Monsieur Denis NASS ajoute que ce dispositif constitue une réelle réussite pour les éleveurs et qu'il fait aujourd'hui référence au niveau national. Il met en avant la pertinence du diagnostic personnalisé réalisé pour chaque exploitation, ainsi que la prise en compte des contraintes sociales propres au métier d'éleveur. Il indique que cette approche permet aux exploitants de se projeter plus sereinement dans l'avenir, en leur offrant une meilleure visibilité et une sécurité accrue.

Il précise que le dispositif a été victime de son succès : initialement prévu pour accompagner 2 000 exploitations sur une durée de trois ans, le quota a été atteint en seulement quinze mois. Il souligne enfin que d'autres filières agricoles, notamment le maraîchage, expriment à leur tour des attentes pour la mise en place de dispositifs comparables.

Monsieur Denis NASS remercie Monsieur Gilles FREMIOT pour son engagement et pour l'accompagnement apporté, jugé particulièrement bénéfique pour la profession agricole.

3. Bilan des Journées d'Octobre 2025 : retour des participants

Satisfaction globale : 60% « très bonne », 30% « plutôt bonne », 10% « plutôt mauvaise ». Retours très positifs, l'organisation et l'équipe sont globalement appréciées.

De nombreux producteurs étaient satisfaits de leurs ventes accentuées notamment par l'animation de Daniel Zenner (hormis pour quelques produits tels que les jus de fruits, le vin qui ont peu fonctionné)

Points d'amélioration :

- Inversion de l'espace de l'épicerie et de l'auberge afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des produits de l'épicerie,

- Repositionnement de l'espace animation au centre du stand pour renforcer l'attractivité et la mise en avant des produits,
 - Améliorer la signalétique et visibilité de « Cœur Paysan », de l'auberge (espace de restauration) et que les repas puissent être préparés et servis par les producteurs eux-mêmes,
 - Renforcer la communication sur les réseaux sociaux,
 - Prévoir des badges exposants,
 - Limiter l'accès de la cuisine.
- **Perspectives** : 70% des répondants souhaitent renouveler leur participation en 2026, 30% ne savent pas. La majorité des participants souhaitent conserver les mêmes modalités que 2025.

Monsieur NASS rappelle que le contexte actuel des marchés agricoles demeure particulièrement complexe. Il indique notamment que l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'horizon 2027 prévoit une baisse de 25 % des dispositifs d'accompagnement.

Il précise par ailleurs qu'à compter du 1er janvier 2026, une nouvelle taxe sur les engrais sera mise en place, à hauteur de 100 € par tonne, tous types d'engrais confondus. Il souligne que cette mesure est notamment liée au contexte international, en particulier à la dépendance au gaz russe, et qu'elle engendrera un surcoût significatif pour les exploitations agricoles, dans un contexte où les céréales sont insuffisamment valorisées sur les marchés.

Il ajoute que la concurrence accrue, notamment liée aux importations en provenance d'Ukraine sur le marché européen, contribue à une pression supplémentaire sur les prix, ces importations visant à soutenir l'effort économique du pays dans le cadre du conflit en cours.

Enfin, Monsieur NASS souligne que l'agriculture subit de plein fouet ces évolutions, rappelant que, pour la première fois depuis près de cinquante ans, la balance commerciale agricole de la France est devenue déficitaire, le volume des importations excédant désormais celui des exportations.

IV. Autorisation du Droit des Sols et mission de récolement : Bilan de l'année 2025

Le Président donne la parole à Madame Marie-Cécile LEY afin de présenter les résultats 2025.

- **Service Autorisation du droit des sols**

Madame Marie-Cécile LEY annonce les détails d'une année marquée par plusieurs caractéristiques :

- ✓ **Une remontée de l'activité** : +3% par rapport à 2024
- ✓ **Une reprise nette de l'activité de construction** :
 - +14 % des permis de construire par rapport à 2024
 - + 9 % des CUa par rapport à 2024 = vente des terrains
 - + 34 % des CUb par rapport à 2024 = faisabilité de constructions
 - + 32 % des divisions de terrain en vue de construire par rapport à 2024 = projet à court terme
 - - 11 % des petites constructions
- ✓ **Un niveau légèrement supérieur à l'avant Covid**

Type d'acte	AT ERP	Cua	Cub	DP Construction	DP Aménagement	PA	PC	PD	TOTAL	TOTAL Eq/actes
Nombre 2018	18	782	214	985	89	15	533	40	2676	1518
Nombre 2019	18	861	234	1048	87	20	546	61	2875	1620
Nombre 2020	19	868	200	1146	78	15	575	50	2951	1658
Nombre 2021	31	1122	224	1431	119	38	831	50	3846	2244
Nombre 2022	23	903	228	1366	103	32	649	38	3342	1925
Nombre 2023	57	707	175	1475	75	20	547	42	3098	1796
Nombre 2024	48	756	162	1456	58	10	447	35	2972	1643
Nombre 2025	56	821	218	1295	77	9	511	45	3032	1707

- ✓ Une part croissante du dépôt dématérialisé

- ✓ Enjeux à venir :

- L'archivage numérique (mutualisé ?)
- Signature électronique

	Nombre de dossiers déposés SVE	Part des dossiers SVE
2023	703	23%
2024	958	32%
2025	1326	44%

Madame Marie-Cécile LEY indique qu'à ce jour, près de la moitié des dossiers d'urbanisme sont désormais déposés par voie dématérialisée via le serveur, et non plus en format papier. Elle souligne que cette évolution entraîne une diminution des échanges directs avec les pétitionnaires, limitant ainsi les possibilités de dialogue, d'adaptation ou d'amélioration des projets. À ce titre, elle encourage les maires et les équipes municipales à rester pleinement impliqués et attentifs aux enjeux de l'urbanisme au sein de leurs communes.

Elle précise par ailleurs que l'archivage numérique des dossiers déposés de manière dématérialisée est susceptible de poser, à moyen terme, des difficultés techniques et organisationnelles. Elle rappelle que cet archivage est une obligation réglementaire. Le prestataire actuellement retenu est engagé pour une durée de dix ans, soit jusqu'en 2033. Toutefois, elle indique qu'une réflexion devra être engagée prochainement avec les communes, celles-ci demeurant légalement responsables de l'archivage des dossiers.

- ✓ Une lente mais constante croissance du contentieux

Monsieur Sébastien KERN attire l'attention du Conseil syndical sur la récente loi de simplification du droit de l'urbanisme qui réduit le délai de recours contentieux à un mois. Il précise que cette évolution implique un délai plus court pour les services de l'État sur le contrôle des actes signés par les maires.

- ✓ Un dimensionnement adapté de l'équipe

Type d'acte	TOTAL Eq/actes	Nb dossiers par instructeur base DDT
Nombre 2018	1518	92%
Nombre 2019	1620	98%
Nombre 2020	1658	101%
Nombre 2021	2244	136%
Nombre 2022	1925	117%
Nombre 2023	1796	109%
Nombre 2024	1643	100%
Nombre 2025	1703	103%

- ✓ La période de facturation s'étend du 1er novembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1

- ✓ Le prix de l'acte est calculé en équivalents actes :

Nature de l'acte		Equivalence en acte
Certificat d'urbanisme d'information	Cua	0,3
Transfert d'un permis de construire (2 et 3 mois) ou d'aménager	PC et PA transfert	0,5
Déclaration préalable	DP	0,5
Déclaration préalable de division	DPLT	0,5
Permis de démolir	PD	0,5
Certificat d'urbanisme opérationnel	Cub	0,6
Permis de construire pour maison individuelle (2 mois)	PC	1
Permis de construire (3 mois)	PC	1
Permis de construire modificatif ou d'aménager modificatif	PC et PA modif	1
Permis d'aménager (DPLT en secteur ABF)	PA en DPLT	1,5
Autorisation de travaux ERP hors PC	AT	1,5
Permis d'aménager	PA	2,5
Permis de construire valant autorisation de travaux ERP	PC ERP	3
Prorogation d'une demande d'urbanisme		Non facturé

Le coût d'un équivalent-acte pour 2025 est de 275,32 €. Pour mémoire, il était de 279,98 € en 2024 (baisse de 2%)

Point de repère : le coût du service sur la période 2024 était de 509 230 € il est de 510 798 € pour 2025

- **Service Récolement**

Madame Marie-Cécile LEY présente le bilan du récolement :

- ✓ **Un démarrage de la mission progressif : 68 dossiers sollicités la première année**
- ✓ **Un effet démultiplicateur de l'évolution du mode de facturation : quasi doublement des demandes**

	Nombre de sollicitations	Nombre de contrôles obligatoires	Nombre de contrôles facultatifs / const illégales
Juillet 2024 à juin 2025	68	60	8
juillet 2025 à aujourd'hui	46	38	8
Projection juillet 2025 à juin 2026	110	91	19

- ✓ **Un service qui s'ancre dans le territoire :**
 - La systématisation des contrôles obligatoires s'installe dans les esprits
 - Faire appel au service pour trouver des solutions devient plus évident : régularisation de travaux, gestion de contentieux, vérification des déclarations
- ✓ **Une période transitoire avec les élections à venir.**
- ✓ **Une commune (Bettlach) a décidé de ne pas signer l'avenant et donc se retire de la mission**

Monsieur Sébastien KERN indique que la loi de simplification de l'urbanisme a également renforcé les sanctions applicables en cas de non-respect des arrêtés interruptifs de travaux. Il précise que l'astreinte journalière minimale est passée de 500 € à 1 000 € par jour, tandis que le plafond a été relevé de 25 000 € à 100 000 €. Il souligne que l'État a ainsi fait le choix de renforcer les moyens dont disposent les maires pour faire respecter les arrêtés interruptifs de travaux. Il ajoute que, lorsque le tribunal a statué favorablement sur une demande de démolition, le maire a désormais la possibilité d'engager une procédure de démolition d'office. Ces renforcements législatifs visent à dissuader davantage les administrés susceptibles de ne pas se conformer aux décisions prises.

Madame Marie-Cécile LEY précise que l'activité de récolement s'inscrit dans un cadre juridique et technique complexe, impliquant une responsabilité importante pour les maires. Elle indique que le service concerné a reçu plusieurs remerciements pour la qualité de l'accompagnement apporté aux élus ayant eu recours à ce dispositif, soulignant le rôle de conseil et de soutien assuré auprès des communes.

Elle remercie également les communes qui se sont engagées dans la mission de récolement et qui ont accepté le nouvel avenant relatif à la nouvelle tarification.

Monsieur Fabien ULMANN interroge ensuite l'assemblée sur le niveau de consommation foncière atteint à ce jour.

Madame Marie-Cécile LEY précise que, selon l'analyse de la DDT 68, les 150 hectares alloués au territoire seraient d'ores et déjà consommés. Elle indique toutefois que cette analyse n'est pas partagée. Elle souligne par ailleurs qu'il convient de rappeler que ces 150 hectares ne constituent pas une enveloppe disponible à répartir intégralement entre les communes. Elle ajoute qu'un point important reste à clarifier, à savoir les modalités de décompte des dents creuses, ce qui ne permet pas, à ce stade, de préciser les surfaces restantes au titre du SCoT.

Monsieur WAECHTER rappelle qu'il avait été indiqué, lors des échanges antérieurs, que les dents creuses ne devaient pas être comptabilisées dans la consommation foncière.

Le Président précise que, lors de la rencontre avec les services de la Région en date du 5 décembre dernier, ceux-ci ont exprimé leur étonnement face à l'analyse de la DDT 68, celle-ci étant la seule, parmi les dix départements de la Région Grand Est, à adopter une interprétation différente. Il souligne que cette situation engendre d'importantes difficultés de compréhension, les dents creuses ne pouvant, selon lui, être intégrées dans le décompte de la consommation foncière. Il mentionne l'existence d'une décision du Conseil d'État ayant donné raison aux neuf autres départements et s'opposant à l'analyse de la DDT 68. Il précise que la Région soutient cette position. Il rappelle enfin que l'objectif du législateur est de favoriser la densification de l'habitat au sein des villages et des communes, tout en limitant les extensions urbaines en périphérie.

Monsieur Gilles FREMIOT indique avoir participé la veille à une réunion régionale sur ce sujet, dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), présidée par le Président de Région et le Préfet de Région, au cours de laquelle le SRADDET figurait à l'ordre du jour. Il précise être intervenu afin de défendre une nouvelle fois les intérêts du territoire du Sundgau, ainsi que les inquiétudes liées à l'utilisation de la marge de 20 % accordée et aux interprétations susceptibles d'être retenues par les services de la DDT lors de l'élaboration du SCoT et des PLUi. Il indique avoir reçu une réponse du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR), qui a confirmé que ces éléments étaient identifiés et qu'une réunion de l'ensemble des DDT de la Région Grand Est serait organisée afin d'harmoniser les interprétations. Il rappelle que les règles définies dans le SRADDET ont été établies en concertation avec les services régionaux de l'État et qu'il ne saurait y avoir d'interprétations divergentes selon les départements.

Monsieur Pierre SMITH ajoute que, dans la majorité des cas, les communes ne sont pas responsables de la situation des dents creuses, celles-ci appartenant souvent à des propriétaires privés qui conservent ces terrains dans une perspective familiale. Il souligne que cette situation pourrait conduire à une double pénalisation des communes : d'une part, l'impossibilité de mobiliser ces terrains pour la construction, faute de volonté de vente, et d'autre part, l'impossibilité de les déduire de l'enveloppe foncière attribuée.

Monsieur WAECHTER ajoute qu'il existe néanmoins des outils, lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, permettant d'évaluer la rétention foncière. Il indique qu'à titre d'exemple, dans le département voisin de la Haute-Saône, les dents creuses ne sont prises en compte dans la consommation foncière qu'à partir d'une superficie de 20 ares, les unités foncières inférieures à ce seuil n'étant pas comptabilisées.

Monsieur David RIGOULOT répond à Monsieur Fabien ULMANN en rappelant que les 150 hectares accordés au territoire du Sundgau dans le cadre du SRADDET constituent une enveloppe dont la consommation devra être strictement justifiée dans le SCoT. Il précise que toute mobilisation de ces surfaces devra s'appuyer sur une démonstration argumentée des besoins du territoire, notamment en matière de services publics, de développement économique et d'habitat, et ce pour l'ensemble des projets susceptibles d'entraîner une artificialisation des sols.

Vers 19h56, départ de Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Fabien SCHOENIG, et Monsieur Pascal SOMMERHALTER

V. Covoit' GO

1. Bilan de l'utilisation pour 2025.

Animation du service

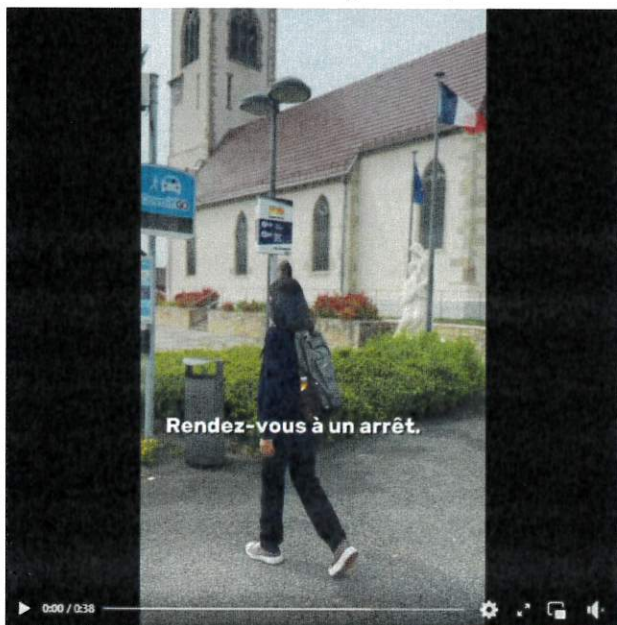
- Rencontre des associations et entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire en format petit déjeuner pour échanger sur le service ; Objectif : Que chaque acteur présent ait la capacité d'accompagner et de conseiller leur public sur le service de Covoiturage Covoit'Go,
- Animation d'un stand à la journée SundgoSlow du 21 septembre,
- Communication sur le service auprès des participants du « défi j'y vais »,
- Animation d'un stand à la foire Sainte-Catherine,
- Présentation du service lors du forum des Solidarités du 21 novembre,
- Animation d'un stand à la fête de la Nature (La Maison de la Nature du Sundgau),
- Animation du Rallye Mobilité auprès du public de la Mission locale.



Vidéo Covoit'Go de promotion du service

Pays du Sundgau est avec Communauté de communes Sud Alsace Largue et 5. 30 septembre ·

Covoit'Go, une solution de covoiturage dans le Sundgau !!!... En voir plus



Boostez cette publication pour une plus grande couverture pour Pays du Sundgau.

Booster la publication

231

J'aime

Commenter

23 commentaires 138 partages

Partager

45 632 vues

23 commentaires

138 partages

Un format vidéo mettant en scène l'utilisation du service de Covoiturage Covoit'Go

Newsletter 4

L'actu de la ligne

Retour sur l'été

Vous nous avez peut-être croisés aux arrêts, à Altkirch ou encore à la Fête de la Nature. Merci pour ces moments d'échanges si précieux.

Découvrez ci-dessous quelques témoignages d'usagers qui racontent leur expérience. Et vous, vous avez envie de partager votre histoire ? Votre témoignage peut inspirer et rassurer de futurs covoitureurs.

Contactez-moi directement pour en parler : Mon numéro

Où prenez rdv

L'agenda de la ligne

Dimanche 21 septembre — Retrouvez-moi au **Slow Up**. Venez me voir sur le stand Covoit'Go pour poser vos questions, échanger et découvrir toutes les astuces du service ! Infos ici [Slow Up Dannemarie](#)

Lundi 22 septembre — **Petit-déjeuner Covoit'Go**. Un moment convivial pour présenter le service aux structures locales (communes, associations, entreprises). Lieu : La Halle au Blé. Horaires : 7h30 - 9h30. [Inscriptions pour les structures ici !](#)

Une belle occasion de découvrir Covoit'Go, d'échanger autour de ses avantages, et de voir comment en faire bénéficier vos membres, salariés ou adhérents.

Les chiffres du moment

Un grand bravo ! En juillet et août 2025, vous avez été encore plus nombreux à covoiturer ! **+50% d'usages par rapport à 2024**

150 demandes de covoiturage en juillet et 141 en août

Merci pour votre engagement et votre enthousiasme. Et septembre démarre déjà sur les chapeaux de roues. Go go go, continuez à utiliser Covoit'Go !

Création d'une page Facebook Covoit'Go

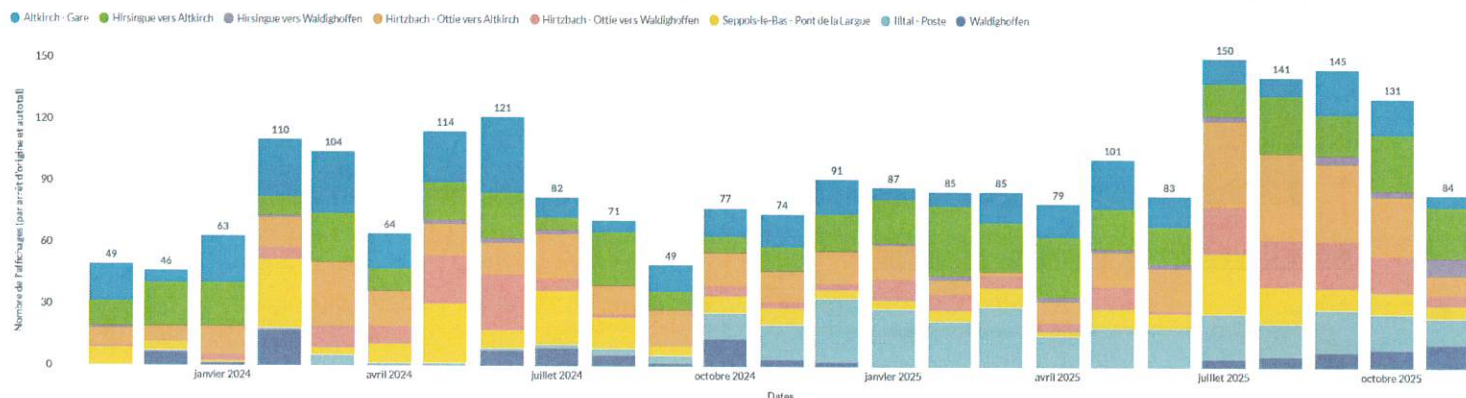


Utilisation du service

← Nombre de lignes par Date/Heure de l'appui bouton: Mois et panels - origin_panel_id → Nom Arrêt
Covoit'Go Reporting / Affichages Covoit'Go + Panneaux

Filtre 1 Résumer Editeur C Savegard

Date/Heure de l'appui bouton est dans le 24 mois précédents ou ce mois-ci



Vue: 24 mois précédents ou ce mois-ci par Mois

Activer Windows
Accédez aux paramètres pour activer Windows.

Entre janvier et novembre 2024, Covoit'Go a enregistré 743 demandes.
(816 demandes de janvier à décembre)

Entre janvier et novembre 2025 (jusqu'au 17 novembre), Covoit'Go a enregistré 940 demandes.

Cela représente une augmentation de 197 demandes sur la même période (2024-2025)

Coûts du service depuis son lancement

Dépenses		Recettes	
Type de dépenses	Montant	Provenance recettes	Montant
Fourniture, pose et mise en service du dispositif (juin 2021-août 2022)	31 288,65	Région Grand Est (programme Ambassadeur de la mobilité) - communication	13 030
Exploitation et communication (septembre-décembre 2022)	2 301,00	Etat - Contrat de ruralité	11 717,88
Exploitation et communication année 2023	27 600,00	Région Grand Est (programme Ambassadeur de la mobilité) - poste	24 000
Exploitation et communication année 2024	30 000,00	Fond verts 2024 + 2025	39 800
Exploitation et communication année 2025	25 920,00	ADEME (partie com) 2025	9 600
0,3 ETP sur 4 ans et demi	54 000,00	ADEME (poste-0,3 ETPT) 2025	10 000
TOTAL DEPENSES	171 109,65	TOTAL RECETTES	108 147,88
Coûts sur fonds propres (sur 4 1/2 ans) : 62 961,77 €			

2. Perspectives 2026 et moyen-terme.

Offre pour l'année 2026

Coût d'exploitation

- 500 € HT / mois sur 12 mois : **6 000 € HT pour l'année.**

Ce prix couvrant le fonctionnement des dispositifs (licences), le suivi de l'usage, ainsi que la maintenance préventive et curative des 8 Panneaux à Messages Variables (PMV).

Sur la base des usages actuels (150/mois), cela ferait un cout au trajet autour de 3,35 € HT

Coût de communication

- Maintien d'une animation internalisée par le Pays du Sundgau

Ou

- Possibilité de choisir précisément les prestations essentielles du service (sur la base de 500 € HT/mois)

Monsieur David RIGOULOT insiste sur les modalités de financement du dispositif, précisant que celui-ci est pris en charge à hauteur de 80 % par le dispositif de l'ADEME.

Il apporte également des précisions concernant les données de fréquentation issues du covoiturage. Sur les axes desservis par le dispositif Covoit'Go, près de 95 % des usagers recourent à ce service, contre seulement 5 % pour BlaBlaCar Daily, lequel répond davantage à des besoins de trajets de type point à point, notamment entre des sites industriels et des zones relais non desservies par Covoit'Go.

Monsieur Joseph WISS interroge l'assemblée sur l'éventualité d'un développement du dispositif Covoit'Go dans la vallée du Thalbach.

Monsieur Gilles FREMIOT revient sur la pertinence du déploiement du dispositif BlaBlaCar Daily par la Communauté de communes du Sundgau. Il exprime sa déception quant aux résultats observés, le nombre de trajets enregistrés demeurant très limité. Il précise que l'objectif est désormais d'envisager le développement du dispositif Covoit'Go sur d'autres secteurs du territoire du Sundgau.

Le Président ajoute enfin que le tracé envisagé pour le Bus Express Sundgomobich prévoit la desserte de la vallée du Thalbach, offrant ainsi une nouvelle solution de transport collectif adaptée aux besoins des habitants de ce secteur.

Il indique par ailleurs que la mise en place d'une flotte de vélos à assistance électrique au départ de la gare d'Altkirch est actuellement en cours. Il précise qu'il s'agit d'un dispositif pilote à l'échelle de la Région Grand Est et que son inauguration interviendra prochainement.

3. **Délibération – Validation de la convention et du budget prévisionnel**

La présente délibération porte sur la validation de la convention ainsi que sur le budget prévisionnel pour la gestion du dispositif Covoit'Go au titre de l'année 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le portage pour l'année 2026 du dispositif Covoit'Go par le Pays du Sundgau ;
- **D'approuver** la répartition des coûts entre le Pays du Sundgau et les Communautés de communes membres pour financer les frais d'exploitation tel que proposé dans la présente délibération ;
- **D'autoriser** le versement de la somme de 6000 € HT pour les frais d'exploitations par le Pays du Sundgau à l'entreprise ECOV ;
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

VI. Modification de la convention vélo à assistance électrique

Délibération – Validation des modifications de la convention

Le Pays du Sundgau met gratuitement à disposition 50 Vélos à Assistance Electrique (VAE) depuis un an au bénéfice de collectivités locales et de structures œuvrant dans la réinsertion sociale, la solidarité, l'animation et la protection de l'environnement.

Pour permettre à de nouvelles structures de bénéficier d'une mise à disposition de VAE et pour assurer le bon entretien de la flotte de VAE, les membres du Bureau Syndical souhaitent faire un avenant à la convention. La nouvelle convention précisera que celle-ci sera reconduite tacitement au début de chaque année civile et la mise en place d'une caution de 300 € par mandat de prélèvement SEPA,

Il sera également précisé que l'entretien des VAE est à la charge des structures bénéficiaires. Pour financer le remplacement des batteries électriques de façon équitable, il est proposé que chaque structure bénéficiant de la mise à disposition d'un VAE paye un abonnement annuel de 100 € au Pays du Sundgau. Le prix des batteries des VAE est d'environ 400 € et doivent être changées tous les 4 ans environ.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** que la convention de mise à disposition des VAE fasse l'objet d'un avenant ;
- **D'approuver** que l'avenant à la convention précise la reconduction tacite à chaque début d'année civile ;
- **D'approuver** que les structures bénéficiaires d'une mise à disposition de VAE prennent en charge les coûts liés à l'entretien ;
- **D'approuver** que les structures bénéficiaires payent un abonnement annuel de 100 € par an et par vélo au Pays du Sundgau pour financer le remplacement des batteries ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à commander de nouvelles batteries pour remplacer celles qui sont obsolètes ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à mettre en place une caution de 300 € par prélèvement SEPA ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau pourra prélever, par mandat de prélèvement SEPA, une partie ou la totalité de la caution de 300 € en cas de vélo abandonné, vandalisé, détérioré ou volé, tel que précisé à l'article 7 de la convention ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes conventions relatives à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions ;
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et à accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Madame Fabienne BAMOND termine sur un point culture : elle rappelle que tous peuvent retrouver les Jeux du Pays du Sundgau dans les 20 commerces partenaires.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance.

Il clôt la séance à 20h25.

Nicolas JANDER

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PAYS DU SUNDGAU' around the perimeter and a small star at the bottom. The signature is stylized and overlaps the stamp.

Président du Pays du Sundgau